



Charte des Achats Responsables 2025



INTRODUCTION

Face aux enjeux environnementaux et sociaux, nos achats sont un levier de transformation. Ils doivent refléter nos valeurs et nos engagements.

Chez AMP VISUAL TV, nous faisons le choix d'une politique d'achats responsables, en intégrant les critères RSE de nos partenaires au même niveau que le coût, la qualité ou l'innovation.

La présente charte formalise nos engagements, ainsi que ceux attendus de nos fournisseurs et partenaires, pour bâtir ensemble une chaîne d'approvisionnement éthique, durable et respectueuse des personnes comme de la planète.

Elle décrit les engagements responsables que nous demandons à nos fournisseurs de respecter, mais également les engagements que nous prenons vis-à-vis d'eux.

En adhérant à la présente charte, le fournisseur reconnaît l'importance des enjeux de développement durable, d'éthique et de responsabilité sociale dans le cadre des relations commerciales. Il s'engage, dans la mesure de ses capacités et de son secteur d'activité, à respecter les principes énoncés.

Gilles Sallé, Président

Olivier Gerry, Secrétaire Général en charge de la RSE



SOMMAIRE

ENGAGEMENTS D'AMP VISUAL TV	P. 3
ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS & PARTENAIRES	P. 4
• RESPONSABILITÉ SOCIALE	P. 4
• RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE	P. 5
• RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	P. 6
ENGAGEMENTS RECIPROQUES A SIGNER	P. 7

ENGAGEMENTS D'AMP VISUAL TV ENVERS SES FOURNISSEURS

Le groupe AMP VISUAL TV place les enjeux de Développement Durable au cœur de sa stratégie. Ainsi, nous avons adhéré au Pacte mondial des Nations Unies en 2019 afin de structurer nos engagements en faveur des grands principes défendus par l'ONU. Nos actions et nos évolutions s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail, du respect des droits humains, de la lutte contre la corruption, et de la protection de l'environnement.

LES DIX PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES



DROITS DE L'HOMME

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
2. Veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
6. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi



ENVIRONNEMENT

7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Les Dix Principes du Global Compact des Nations Unies sont dérivés de : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Aussi, nous nous engageons envers nos fournisseurs et partenaires à :

- Promouvoir le respect de la réglementation sociale applicable ;
- Maîtriser l'impact environnemental de notre activité et développer des services et procédés innovants à moindre impact carbone ;
- Veiller à la responsabilité territoriale, c'est-à-dire à préserver l'impact social, environnemental et sociétal sur notre territoire d'implantation et d'exercice de notre activité ;
- Promouvoir et favoriser les comportements éthiques ;
- Garantir le dialogue avec l'ensemble de nos parties prenantes ;
- Être impliqué dans une démarche continue de responsabilité sociétale.

En adhérant à cette charte, les fournisseurs et partenaires d'AMP VISUAL TV s'engagent à nous accompagner dans le déploiement de notre politique responsable, et impactent toute la chaîne de valeur qui nous lie.



ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS & PARTENAIRES

En signant la présente charte, les fournisseurs et partenaires d'AMP VISUAL TV s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de s'assurer du respect des principes énoncés ci-dessous.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

ÉLIMINATION DU TRAVAIL FORCÉ ET OBLIGATOIRE

Les fournisseurs et partenaires rejettent toute forme de travail forcé et obligatoire. Tout travail devra être volontaire et les travailleurs devront être libres de quitter leur travail ou de mettre fin à leur embauche avec un motif raisonnable.

ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS

Les fournisseurs et partenaires rejettent toute forme de « travail des enfants » comme décrit dans les conventions et recommandations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Ils doivent travailler avec des sous-traitants, partenaires et/ou fournisseurs ne tolérant aucunement le travail des enfants. En cas de doute, ils appliquent un principe de précaution.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

Les fournisseurs et partenaires veillent à la qualité de vie au travail de leurs collaborateurs afin d'éviter tout accident et dommage corporel qui pourrait être provoqué durant le travail. Notamment, ils mettent en place les systèmes en vue de détecter, d'éviter ou de neutraliser toute menace sur l'hygiène et la sécurité du personnel, et respectent les normes locales et internationales en vigueur.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

Les fournisseurs et partenaires se conforment à la législation nationale. Ils s'engagent à verser de façon régulière leurs salaires aux collaborateurs, et à le faire conformément aux dispositions prévues par les accords collectifs de branche qui prévoient les minimas sociaux en fonction des métiers. Les rémunérations doivent se faire dans le respect des lois sociales du pays, en s'assurant que l'ensemble des cotisations sociales de droit local y référant soient régulièrement payées.

LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET NÉGOCIATION COLLECTIVE

Les fournisseurs et partenaires garantissent à leurs salariés les droits à se syndiquer et à communiquer librement avec leur direction sur leurs conditions de travail sans craindre d'être l'objet de harcèlement, de tentatives d'intimidation, de pression ou de mesure de rétorsion. Ils reconnaissent également et respectent le droit des travailleurs à la libre association, en s'affiliant ou non à une association de leur choix.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENTS

Les fournisseurs et partenaires s'interdisent toutes formes de discrimination liées au genre, à l'origine, à la religion, au handicap, ou à l'appartenance politique, etc., à l'embauche et durant toute la durée du contrat. Également, ils s'attachent à favoriser l'égalité de traitements et l'égalité des chances au sein de leur organisation.



RESPONSABILITÉ SOCIETALE

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES CONFLITS D'INTERET

Les fournisseurs et partenaires s'engagent à agir contre toutes formes de corruption. Ils n'offrent, directement ou indirectement, aucun avantage pécunier ou autre, aux acheteurs d'AMP VISUAL TV. Les invitations et cadeaux restent dans des limites acceptables, et ne créeront jamais d'obligations de celui qui reçoit vis-à-vis de celui qui offre.

De plus, ils doivent mettre en place des procédures et des systèmes de management et de contrôle effectifs pour prévenir et empêcher : le blanchiment d'argent, les conflits d'intérêt, la fraude, la corruption, l'accès non autorisé à des données clients et/ou du personnel.

LUTTE CONTRE LES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Les fournisseurs et partenaires prennent toute mesure permettant d'éviter les pratiques anti-concurrentielles. Ils s'engagent notamment à ne pas participer à des ententes/ou abus de position dominante. Ils s'interdisent de partager toute information sensible avec des tiers et en particulier, les concurrents d'AMP VISUAL TV. Ils se conforment aux dispositions législatives et réglementaires applicables en matière de concurrence dans chaque pays.

UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Nous intégrons l'intelligence artificielle de manière éthique et responsable dans nos processus de production, conformément au

RGPD, à la Loi Informatique et Libertés, ainsi qu'au règlement européen sur l'intelligence artificielle (IA). Nous utilisons uniquement des bases de données sous licences appropriées, respectant les droits de propriété intellectuelle. Par ailleurs, nous veillons à toujours obtenir le consentement de nos clients si nous devons intégrer nos productions (vidéo, photo, infographie...) dans des bases de données d'IA, afin de préserver les droits d'auteur et la confidentialité des œuvres que nous produisons.

CONFIDENTIALITE

Nous accordons une importance primordiale à la confidentialité des informations partagées avec nos fournisseurs et partenaires. Les données non publiques, échangées dans le cadre de nos relations commerciales, qu'il s'agisse d'informations techniques, financières ou stratégiques, sont traitées avec la plus grande discrétion et protégées contre toute divulgation non autorisée. Nous nous engageons à respecter les accords de confidentialité en vigueur pour garantir que les informations de nos clients restent confidentielles. Cette approche est essentielle pour instaurer et maintenir un climat de confiance mutuelle et de collaboration durable.

De plus, dans le cadre de notre engagement à protéger les informations sensibles, nous nous assurons que toutes les données personnelles partagées avec nos fournisseurs et partenaires sont traitées conformément aux lois en vigueur, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Les fournisseurs et partenaires respectent l'ensemble des lois et réglementations environnementales en vigueur. Ils conservent et tiennent à jour tous les agréments requis en matière environnementale.

Dans l'ensemble de leurs pratiques, ils veillent à minimiser leur impact sur l'environnement en réduisant les **consommations d'énergies et d'eau**, les **émissions de CO₂**, l'utilisation de **ressources** non renouvelables ou produits néfastes à l'environnement, et la production de **déchets**.

Les fournisseurs et partenaires s'engagent à appliquer **l'approche de précaution** aux problèmes environnementaux. Ils détectent, identifient et évaluent les risques environnementaux potentiels et prennent les mesures appropriées pour les atténuer ou les éliminer lorsque c'est possible.

ECONOMIE LOCALE ET CIRCUITS COURTS

Favoriser les **fournisseurs locaux** et les **circuits courts** lorsque cela est pertinent.
Soutenir le développement économique des **territoires** dans lesquels nous opérons.



ENGAGEMENTS RECIPROQUES SIGNÉS

Nous confirmons par la présente :

- Partager **avec nos partenaires** notre démarche RSE et notre politique d'Achats Responsables ;
- Favoriser continuellement la transparence, le dialogue et le partage de bonnes pratiques afin d'encourager l'amélioration continue des pratiques de nos partenaires en matière de développement durable, sur les volets énoncés dans ce document : environnement, social et éthique des affaires ;
- Être à la **disposition de nos partenaires** pour répondre à leurs questions et les aider à déployer leur plan de progrès RSE.

Nom de l'entreprise :

ATLANTIC MEDIA (AMP VISUAL TV)

Prénom NOM et fonction du représentant :

Gilles SALLÉ, Président

Fait aux Sables d'Olonne

Le 25/10/2025

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Gilles SALLÉ', written over a horizontal line.

Nous confirmons par la présente :

- Avoir reçu et **pris pleinement connaissance** de la Charte des Achats Responsables d'AMP VISUAL TV ;
- **Adhérer et nous engager** à respecter ses principes, accepter que leur non-respect puisse être considéré comme un manquement à nos obligations, de nature à entraîner, selon sa gravité, la résiliation du contrat ;
- Veiller à **informer tous nos fournisseurs directs**, et les encourager à suivre ces principes.

Nom de l'entreprise :

.....

Prénom NOM et fonction du représentant :

.....

Fait à :

Le : / /

Signature :